



AU CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

Cossonay, le 18 juin 2018

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 03/2018 relatif aux comptes 2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 39 du règlement du 8 septembre 2014 du Conseil Communal, la Commission des finances rapporte d'office sur les comptes.

La commission s'est réunie le 8 mai dernier en présence de la Municipalité incorpore, ainsi que de M. Augsburgers boursier communal. La commission a ensuite finalisé ce rapport par échange de mails. Nous remercions la Municipalité et notre boursier pour les explications fournies.

Le contrôle des comptes a été effectué par la fiduciaire BDO les 5 et 6 avril 2018. Le rapport de révision nous a été distribué au moment de l'entrevue avec la Municipalité.

Sur la base de leur examen, il n'a pas été relevé de faits non conforme à la loi du les communes du 28 février 1956 et à son règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Résultats 2017

La commission des finances constate avec satisfaction que le résultat des comptes 2017 est bon.

Après amortissements prévus et amortissements extraordinaires, pour un montant de près de 3.5 millions, le bénéfice est d'environ 19'500 francs.

Traitement du personnel d'administration fixe

L'augmentation de salaire de 36'900 francs s'explique par le réengagement de Mme Mariller qui s'occupe du secrétariat de l'organisation de la réception de l'Union des Communes Vaudoises prévue en 2019

Encaissements d'impôts

En 2017, le taux d'impôt communal est de 71%.

A l'instar de 2016, mais cette fois en faveur de la commune, les comptes 2017 concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques présentent une augmentation importante avec l'année passée. L'impôt passant de 6'220'400 à 6'847'500 francs, soit + 10.1 %. Le montant au budget était pour rappel de 6'300'000 francs. Cette situation s'explique de la façon suivante :

- Le nombre d'habitants a augmenté, passant de 3'632 habitants en 2016 à 3'808 en 2017, soit + 4.8 %. Certains projets immobiliers arrivant à leur terme et ayant pu être occupés dans le courant de l'année 2017.

A l'inverse, on remarque, une diminution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (entreprises) passant de 704'600 à 515'000 francs, soit -26.9 %. Le montant au budget était de 480'000 francs. On constate donc que cette baisse avait été anticipée par notre Municipalité. Il y a cependant lieu de constater que l'arrivée des nouvelles entreprises n'a pas encore eu d'effet, et que dans le futur les effets de la RIE III appellent à une certaine prudence sur cet impôt.

Les encaissements sur les droits de mutation ont plus que doublés passant de 306'000 à 757'300 francs, soit +147.5 %. Le montant budgété était de 330'000 francs. Comme pour les impôts des personnes physiques, cette augmentation s'explique par la vente de plusieurs parcelles en vue de réalisations immobilières.

Les impôts sur les successions et donations ont été plus importants qu'attendus passant de 108'800 à 160'800 francs, soit +47.8 %. Par contre, le montant budgété était de 200'000 francs.

Ces 2 derniers postes sont, d'une part, difficiles à quantifier et, d'autre part, sujet à un décalage dans le temps (droits de mutation perçus à la signature des actes notariés).

Taxes Epurations

Les nouvelles taxes ont permis les encaissements suivants :

Taxes uniques de raccordement EC : 327'900 francs (141'600 en 2016, soit +131.6 %)

Taxes uniques de raccordement EU : 155'400 francs (275'900 en 2016, soit -43.7 %)

Taxes annuelles égouts : 223'100 francs (236'000 en 2016, soit - 5.5%)

Taxes annuelles ec : 123'000 francs (125'000 en 2016, soit -1.6%)

Taxes abonnement unité de logement : 100'900 francs (93'600 en 2016, soit + 7.8%)

Pour le total de ces taxes, l'évolution est de 6.7 % pour un total passant de 872'100 (2016) à 930'300 (2017).

Taxes communautaires

Le montant de ces taxes est 844'000 francs. Le budget prévoyait 697'000 francs, soit 147'000 francs de plus. Il n'y a pas de comparaison avec 2016, aucunes taxes n'ayant été encaissées.

Fonds de Péréquation

La participation au fonds de péréquation pour l'année 2017 est stable. Il passe de 2'333'200 à 2'241'500 francs, soit une baisse de -3.9 %.

Enseignement primaire et secondaire

Les coûts de l'élève ont globalement passé de 1'753'100 à 1'624'400, soit une diminution de - 7.3 %. Le montant budgété étant de 1'931'600 francs, l'économie est de 307'200 francs.

Amortissements

Cette année, les amortissements prévus ont pu être réalisés pour un montant de 1'525'600 francs (budget 1'562'300 francs). De plus, et étant donné les résultats des comptes 2017, des amortissements supplémentaires ont pu être consentis pour 1'965'300 francs.

Les amortissements supplémentaires relevant ont été les suivants :

• Rue des Terreaux	+ 84'900
• Etude PGEE	+ 163'816.70
• Locaux scolaire PAM 2	+ 468'620
• Part Ecole PAM 3	+ 516'164.35
• Part Commune Pam 3	+ 383'482.6
• Création classes PAM 1 & 2	+ 283'318.6
• Rénovation du Collège des Chavannes	+ 65'000
• Chemin du Géôlier	+ 10'740

Desquels, il faut déduire certains amortissements non effectués pour cause de travaux non terminés :

• Passage Haut de la Grand'Rue	- 7'460
• Mise en séparatif d'Allens	- 15'250
• Zone arrêt de bus PAM	- 7'520
• Crédit étude Campagne des Chavannes	- 13'170

Il est à noter que les amortissements du PAM 2 et de la part Ecole du PAM 3 sont terminés, et que l'ASICOPE continuera à payer contractuellement les intérêts dû durant encore 3 ans.

Plafond d'endettement et quotient de la dette

Le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 est pour rappel de 60 mio. La dette au 31.12.2017 est de 33'249'050 francs y compris l'école (avant l'ASICoPe) mais sans compter les dettes des associations intercommunales dont l'ASICoPe (1'183'700), l'Association de la Piscine de la Sarraz (639'000) et l'Association de la Step de Penthalaz (4'765'500).

L'amélioration de la quotité brute (hors association intercommunale) de 190.65 % en 2016 à 164.22 % en 2017, est due à l'augmentation des revenus de la Commune et une baisse de la dette (diminution de la dette 3'100'100). Malgré une amélioration de la situation, la quotité de la dette brute demeure dans la fourchette « mauvaise ».

Notons également que la charge d'intérêt a fortement diminué, passant de 300'500 en 2016 à 229'000 en 2017. Aussi, notre charge d'intérêts a représenté 1.09% de nos revenus.

Pour finir, comme nous vous le présentons depuis plusieurs années, voici le **récapitulatif des budgets, amortissements et comptes** de ces dernières années (arrondis au millier) :

Année	Budget		Comptes				
	avant amort.	après amort.	résultats avant amort.	amort. obligatoires	après amort. Obligatoires	amort. supplément.	résultats finaux
2008	213'000	-583'000	2'000'000	1'248'000	752'000	447'000	305'000
2009	387'000	-828'000	2'730'000	1'188'000	1'542'000	1'352'000	191'000
2010	57'000	-1'163'000	1'250'000	1'134'000	116'000	107'000	9'000
2011	606'000	-606'000	1'848'000	1'204'000	644'000	521'000	123'000
2012	638'000	-467'000	1'633'000	947'000	686'000	623'000	63'000
2013	130'000	-894'000	2'118'000	898'000	1'220'000	1'182'000	38'000
2014	484'000	-444'000	1'251'000	1'053'000	(a) 393'000	387'000	6'000
2015	516'000	-879'000	62'000	(b)1'395'000	(c) 1'330'000	- 578'000	-755'000
2016	929'000	-425'000	2'787'000	1'953'000	834'000	818'000	16'000
2017	1'451'000	116'000	3'510'000	1'526'000	1'984'000	1'965'000	19'000
Total des amortissements supplémentaires effectués						6'824'000	

(a) Un prélèvement sur fond de réserve de 195'007.- avait été effectué, sinon résultat de 198'000.- après amortissement obligatoire

(b) Amortissement prévu au budget

(c) Résultat calculé avec amortissement prévu au budget

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport réf. 03/2018 sur les comptes 2017
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée d'étudier l'objet
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide :

D'adopter les comptes communaux de l'exercice 2017 tels que présentés.

Pour la commission des finances :

Barbara Zippo

B. Zippo
.....

Thomas Sigrist

[Signature]
.....

Joachim Cretegny

[Signature]
.....

Danilo Demaurex

[Signature]
.....

Gaël Girardet (rapporteur)

[Signature]
.....